

P. AMSELEK — J.-P. BUFFELAN — J. CATHELINÉAU
J.-M. COTTERET — L. DUBOUIS — P. ÉBRARD
H. de FONTMICHEL — C. GOYARD — P. ISOART
O. RENARD-PAYEN — L. SFEZ — G. TIMSIT — J. TOUSCOZ

ÉTUDES DE DROIT PUBLIC

PRÉFACE

de

Jean RIVERO

*Professeur à la Faculté de Droit
et des Sciences Économiques de Paris*

Ouvrage publié sous les auspices
de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris

ÉDITIONS CUJAS

7938 3/10

P. AMSELEK — J.-P. BUFFELAN — J. CATHELINBAU
J.-M. COTTERET — L. DUBOIS — P. ÉBRARD
H. de FONTMICHEL — C. GOYARD — P. ISOART
O. RENARD-PAYEN — L. SFEZ — G. TIMSIT — J. TOUSCOZ

Jr 300 (37)



ÉTUDES DE DROIT PUBLIC

PRÉFACE

de

Jean RIVERO

*Professeur à la Faculté de Droit
et des Sciences Economiques de Paris*

Ouvrage publié sous les auspices
de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris

PARIS
ÉDITIONS CUJAS
6, rue Victor-Cousin
1964

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE JEAN RIVERO, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences
Economiques de Paris..... 1

PREMIÈRE PARTIE

DROIT CONSTITUTIONNEL

1. — DROIT CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS

OLIVIER RENARD-PAYEN. — LE JUGE RÉPRESSIF, INTERPRÈTE DE LA CONSTITUTION	6
Introduction	7
Chapitre I. — L'interprétation directe de la Constitution.....	9
I. — <i>La compétence du juge répressif à l'égard des questions accessoires..</i>	11
II. — <i>La compétence du juge répressif à l'égard d'un litige principal.....</i>	16
Chapitre II. — La confrontation de la loi et de la Constitution.....	21
I. — <i>Les tribunaux répressifs juges de la validité de la loi au regard de la Constitution</i>	23
II. — <i>Les tribunaux répressifs juges du champ d'application de la loi au regard de la Constitution.....</i>	44
Chapitre III. — Le contrôle de constitutionnalité des actes de l'exécutif....	53
I. — <i>Avant la V^e République</i>	54
II. — <i>Sous la V^e République</i>	67
Conclusion	79
JEAN CATHELINÉAU. — LES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES	80
I. — <i>L'établissement d'un nouvel équilibre financier</i>	85
A. — <i>Le renforcement de l'unité budgétaire se réalise au profit du Gouvernement</i>	86
B. — <i>Le contrôle du ministre des Finances domine la préparation des lois rectificatives.....</i>	87
II. — <i>Le dépassement de l'autorisation parlementaire.....</i>	90

A. — Les lois rectificatives sont un instrument de ratification....	91
B. — La portée du contrôle parlementaire est illusoire.....	92
2. — DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARÉ	
LOUIS DUBOUIS. — LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN ET LA STABILISATION DU RÉGIME PARLEMENTAIRE GREC	98
I. — <i>Les effets de la réforme sur le nombre des partis</i>	100
A. — Les divers régimes électoraux et la réduction du nombre des partis	101
B. — Les limites de l'influence de la réforme électorale.....	108
II. — <i>Les incidences de la réforme sur le régime politique</i>	113
A. — Les avantages du bipartisme en Grèce	113
B. — Les inconvénients du bipartisme en Grèce.....	117
CLAUDE GOYARD. — SALAZAR ET LE GOUVERNEMENT DU PORTUGAL.....	126
I. — <i>La philosophie de la dictature</i>	130
A. — La négation des valeurs démocratiques.....	132
B. — L'affirmation de valeurs spirituelles supérieures à l'Etat....	134
II. — <i>Les méthodes de gouvernement</i>	137
A. — Le gouvernement personnel	138
B. — La dictature tempérée	141
3. — HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES	
HERVÉ DE FONTMICHEL. — LA PENSÉE POLITIQUE D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE PRÉCISÉE PAR LA « CORRESPONDANCE ANGLAISE ».....	146
Chapitre I. — La philosophie politique de Tocqueville à travers la correspondance anglaise	151
I. — <i>Un aristocrate résigné à l'égalité</i>	151
II. — <i>Un conservateur épris de liberté</i>	155
Chapitre II. — L'influence britannique sur la pensée politique de Tocqueville	161
I. — <i>Une influence déterminante</i>	161
II. — <i>...qui n'exclut pas un patriotisme rigoureux</i>	166

DEUXIÈME PARTIE

DROIT ADMINISTRATIF

1. — THÉORIE GÉNÉRALE

JEAN-PAUL BUFFELAN. — L'INTROUVABLE CRITÈRE DU DROIT ADMINISTRATIF.	177
Chapitre I. — Généralités.....	181
I. — <i>Considérations de méthode</i>	181
II. — <i>Application au droit administratif</i>	182
III. — <i>Définition du droit administratif</i>	185
IV. — <i>Les critères possibles du droit administratif</i>	185
Chapitre II. — Le critère matériel.....	189

I. — <i>Ses caractéristiques</i>	189
II. — <i>Le domaine du critère matériel</i>	190
Chapitre III. — <i>Le critère formel</i>	195
I. — <i>La fonction législative</i>	195
II. — <i>La fonction exécutive</i>	200
III. — <i>La fonction juridictionnelle</i>	206
2. — LES ACTES	
JEAN TOUSCOZ. — <i>LA NOTION D'ORDONNANCE</i>	217
I. — <i>La définition de la notion d'ordonnance</i>	224
A. — <i>Le point de vue matériel</i>	225
B. — <i>Le point de vue formel</i>	227
C. — <i>L'aspect organique de la notion d'ordonnance</i>	230
II. — <i>La notion d'ordonnance et la séparation des pouvoirs</i>	233
A. — <i>L'exercice d'un pouvoir législatif intérimaire</i>	234
B. — <i>L'exercice d'un pouvoir prépondérant</i>	238
LUCIEN SFEZ. — <i>UNE SURVIVANCE : LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE ?</i> 249	
Chapitre I. — <i>Dans le cadre juridique traditionnel</i>	257
I. — <i>La latitude gouvernementale est pour une grande part apparente</i>	258
II. — <i>La rigueur des formes</i>	266
Chapitre II. — <i>Dans le cadre juridique nouveau de 1958</i>	271
I. — <i>Le règlement d'administration publique existe-t-il encore ?</i>	272
II. — <i>La place du règlement d'administration publique dans la hiérarchie des normes juridiques réglementaires</i>	281
3. — LA RESPONSABILITÉ	
PAUL AMSELEK. — <i>LA DÉTERMINATION DES PERSONNES PUBLIQUES RESPONSABLES D'APRÈS LA JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE</i>	289
Introduction	291
Chapitre I. — <i>La détermination des personnes publiques responsables du fait d'hommes</i>	299
I. — <i>Recherche du critère d'imputabilité de la responsabilité mis en œuvre dans les hypothèses les plus simples</i>	300
II. — <i>Analyse de la mise en œuvre du critère précédent dans les hypothèses plus complexes</i>	323
Chapitre II. — <i>La détermination des personnes publiques responsables du fait des choses</i>	355
I. — <i>La détermination des personnes publiques responsables du fait des choses mobilières</i>	357
II. — <i>La détermination des personnes publiques responsables du fait des ouvrages publics</i>	366
JEAN-MARIE COTTERET. — <i>LE RÉGIME DE LA RESPONSABILITÉ POUR RISQUES EN DROIT ADMINISTRATIF</i>	377
Introduction. — <i>La naissance de la théorie du risque</i>	381

Chapitre I. — La pluralité des théories du risque en droit administratif.	385
I. — <i>Exposé des théories de responsabilité pour risques</i>	385
II. — <i>Critique des théories de responsabilité pour risques</i>	390
Chapitre II. — Le rôle du risque dans la responsabilité administrative.	395
I. — <i>La notion de risque</i>	396
II. — <i>Le domaine d'application de la responsabilité pour risques</i>	398

4. — LA FONCTION PUBLIQUE

PIERRE ÉBRARD. — LE CONGÉ SPÉCIAL DE CERTAINS FONCTIONNAIRES.	411
I. — <i>Le congé spécial, moyen d'une politique de la fonction publique</i>	418
A. — Le congé spécial permet une politique concertée de déga- gement des cadres.	418
B. — Le congé spécial permet une politique dirigée du dégage- ment des cadres	426
C. — Le congé spécial permet une politique limitée au but pour- sulvi	431
II. — <i>Le statut administratif de l'agent en congé spécial</i>	433
A. — L'agent en congé spécial conserve le statut de son grade	434
B. — L'agent en congé spécial perd le statut de ses fonctions	437
C. — L'agent en congé spécial conserve son statut social	440
D. — Congé spécial et position du fonctionnaire	442
PAUL ISOART. — L'INTERDICTION DU DROIT D'ENSEIGNER	451
Chapitre I. — L'interdiction du droit d'enseigner, sanction disciplinaire. ...	459
I. — <i>La diversité du régime de l'interdiction</i>	459
II. — <i>L'unité du régime de l'interdiction</i>	463
Chapitre II. — L'interdiction du droit d'enseigner, sanction pénale.	467
I. — <i>La nature juridique de l'interdiction</i>	467
II. — <i>Les effets de l'interdiction</i>	469

5. — LES ENTREPRISES PUBLIQUES

GÉRARD TIMSIT. — LA SPÉCIALITÉ DES ENTREPRISES PUBLIQUES.	475
I. — <i>Les transformations du principe de spécialité</i>	482
A. — L'extension de la notion : les activités conformes à l'objet social des entreprises publiques.	483
B. — La mutation du principe de spécialité : les activités non- conformes à l'objet social des entreprises publiques.	486
II. — <i>Le contrôle du principe de spécialité</i>	493
A. — Les insuffisances des contrôles administratif et parlementaire. ...	493
B. — La portée du contrôle juridictionnel.	496